

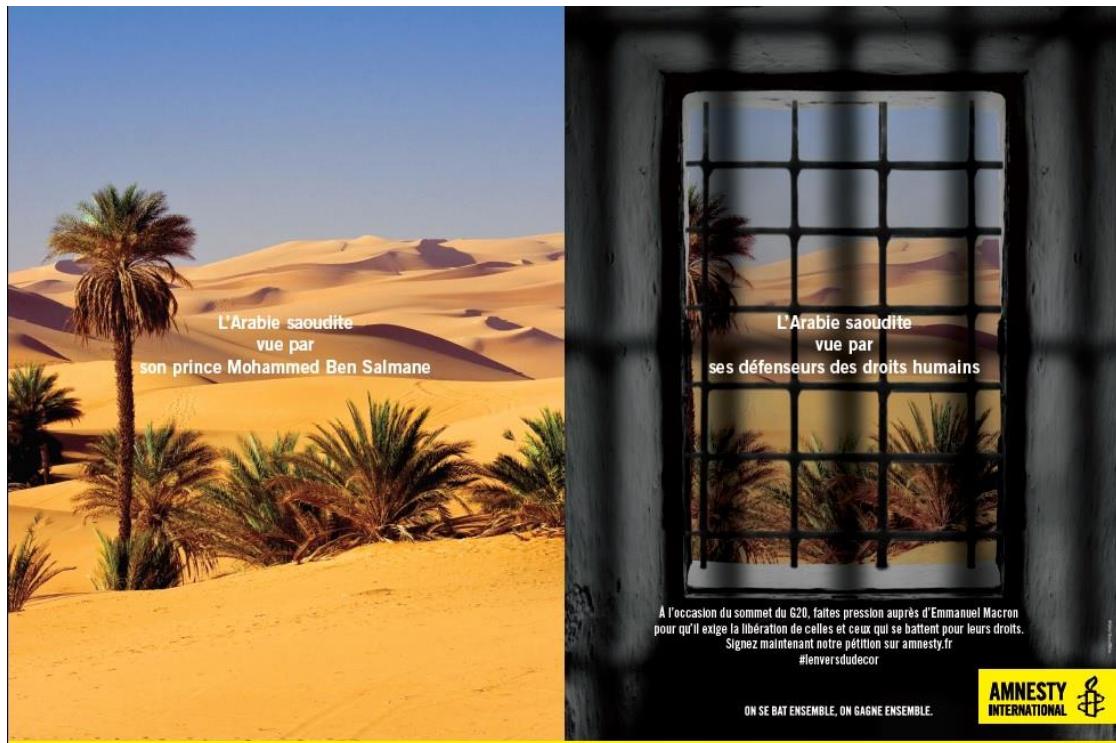


Briefing Médias

Octobre – Novembre 2020

G20 / ARABIE SAOUDITE.

La France doit exiger la libération des défenseurs des droits humains emprisonnés



#lenversdudecor

Les 21 et 22 novembre prochains, l'Arabie saoudite présidera le sommet du G20. Cela doit être l'occasion pour l'Arabie saoudite de cesser son hypocrisie et d'acter d'authentiques avancées en matière de droits humains, notamment en libérant les défenseurs des droits humains des prisons saoudiennes.

Alors que les autorités saoudiennes se sont lancées dans une véritable opération de séduction à l'international, il est impératif que les dirigeants des Etats du G20 prennent leurs responsabilités et exigent ouvertement la libération des défenseurs des droits humains. La France, alliée privilégiée de l'Arabie saoudite, a annoncé à plusieurs reprises que la protection des défenseurs des droits humains serait une priorité de sa diplomatie. Il est temps qu'elle le démontre concrètement alors que les semaines qui précèdent le G20 seront plus que jamais cruciales pour obtenir leur libération.

Dans le cadre d'une campagne de mobilisation lancée le 6 octobre 2020, Amnesty International appelle donc les États du G20 à user de leur influence auprès de Mohammed Ben Salmane et des autorités saoudiennes pour demander de vraies réformes des droits humains dans le pays, qui ne peuvent avoir lieu sans la libération des défenseurs des droits humains, les seuls véritables réformateurs dans le pays à l'heure actuelle.

Les États du G20 ne doivent pas être utilisés dans le cadre de la campagne de communication lancée par l'Arabie saoudite pour blanchir son bilan en matière de droits humains.

- **Le G20 : un moment-clé pour l'opération de séduction de Mohammed Ben Salmane**

L'Arabie saoudite a endossé la présidence du G20 en décembre 2019. Afin de convaincre les parties prenantes, et en particulier les potentiels partenaires commerciaux, que l'Arabie saoudite est sur la voie de la réforme, les autorités saoudiennes ont investi ces dernières années dans d'onéreuses campagnes de relations publiques afin de redorer l'image du pays, ébranlée par un bilan désastreux en termes de droits humains et l'assassinat de Jamal Khashoggi. Elles ont notamment organisé plusieurs événements sportifs et culturels très médiatisés, attirant des visiteurs du monde entier ; une véritable opération de séduction dans l'optique d'encourager les autres États et les entreprises étrangères à investir dans le pays afin qu'il puisse concrétiser ses ambitions économiques pour 2030.

Jusqu'à la fin du mois de novembre 2020, la présidence du G20 par l'Arabie saoudite favorise concrètement le développement du plan « Vision 2030 », l'un des programmes phares du prince héritier Mohammed Ben Salmane (MBS). L'objectif : diversifier l'économie saoudienne notamment en attirant des investisseurs étrangers sur des projets de grande envergure dans le pays, ainsi qu'en investissant des capitaux du fonds d'investissement public saoudien dans de grandes entreprises et des clubs sportifs. Les conséquences de la pandémie de Covid-19 ainsi que la chute brutale des cours du pétrole ont renforcé l'urgence pour les dirigeants saoudiens de faire progresser les réformes sociales et économiques afin de s'assurer une posture solide au niveau international et de retrouver la confiance des principaux États et investisseurs, en particulier en amont du G20.

Le gouvernement saoudien a récemment engagé plusieurs réformes en matière de droits des femmes à des moments stratégiques, dans le sillage des opérations de relations publiques visant à redorer l'image de l'Arabie saoudite et de ses dirigeants. En juin 2018, un décret royal a accordé aux femmes le droit de conduire, interdit depuis 30 ans. Il s'agissait de l'aboutissement d'un combat mené pendant de nombreuses années par des défenseurs des droits des femmes. En août 2019, les autorités ont annoncé des réformes assouplissant certaines restrictions pesant sur les droits des femmes à la liberté de circulation, ainsi que certaines des lois régissant le système de tutelle masculine. Les nouvelles dispositions permettent, entre autres, aux femmes âgées de plus de 21 ans de demander et d'obtenir un passeport et de sortir du pays sans l'autorisation d'un tuteur.

Derrière cette façade savamment mise en scène, le bilan de l'Arabie saoudite en termes de droits humains demeure pourtant déplorable et les femmes saoudiennes font toujours face à des discriminations en droit et en pratique.



- **Le harcèlement et l'emprisonnement systématique des défenseurs des droits humains en Arabie saoudite**

Ces dernières années, les autorités saoudiennes ont continué à maintenir arbitrairement en détention des défenseurs des droits humains pendant des périodes prolongées, sans les inculper ni les faire comparaître devant un juge. La quasi-totalité des défenseurs des droits humains sont actuellement emprisonnés en Arabie saoudite.

De nombreux citoyens purgent également de lourdes peines de prison en raison de leur militantisme pacifique ou sont détenus de manière arbitraire pendant des périodes allant jusqu'à un an et demi, sans inculpation. Les autorités saoudiennes ne tolèrent toujours pas l'existence de partis politiques, de syndicats et de groupes indépendants de défense des droits humains et elles continuent de poursuivre et d'emprisonner les personnes qui créent des organisations non autorisées ou en sont membres. Tous les rassemblements, y compris les manifestations pacifiques, demeurent interdits aux termes d'un arrêté pris en 2011 par le ministère de l'Intérieur.

Si l'Arabie saoudite a promu récemment de timides réformes en matière de droits des femmes, celles et ceux qui ont milité de longues années pour ces droits se trouvent toujours derrière les barreaux ou sont poursuivies en raison de leurs activités. Le 15 mai 2018, plusieurs militantes saoudiennes de premier plan ont été arrêtées. Depuis des années, elles réclamaient de manière pacifique le droit de conduire pour les femmes dans le royaume, ainsi que des réformes de plus grande envergure touchant au système répressif de tutelle masculine. Dans les jours et les semaines qui ont suivi leur arrestation, d'autres défenseurs des droits humains, militant de façon pacifique à leurs côtés, ont eux aussi été placés en détention dans le cadre de la campagne de répression et de dénigrement menée à leur encontre par les autorités saoudiennes.

Après plus d'un an de détention, 11 militantes, parmi lesquelles les défenseures des droits humains Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan et Aziza al Yousef, ont été renvoyées devant le Tribunal pénal spécial, à Riyad, en mars 2019. Deux autres militantes des droits des femmes, Samar Badawi et Nassima al Sada, ont comparu trois mois plus tard, en juin. Les diplomates et les journalistes n'ont pas pu assister aux audiences, qui se sont tenues à huis clos. Plusieurs militantes étaient sous le coup d'une inculpation pour être entrées en contact avec la presse étrangère, avec d'autres militantes et militants et avec des organisations internationales, dont Amnesty International. Certaines

ont également été inculpées d'avoir fait campagne pour les droits des femmes et pour l'abandon du système de tutelle masculine.

Actuellement, 13 militantes des droits des femmes font toujours l'objet de poursuites judiciaires en raison de leurs activités de défense des droits humains. Cinq d'entre elles sont maintenues en détention : Loujain al Hathloul, Samar Badawi, Nassima al Sada, Nouf Abdulaziz et Mayaa al Zahrani. Si les huit autres ont été remises en liberté provisoire, elles demeurent elles aussi en instance de jugement, et beaucoup courrent toujours le risque d'être condamnées à des peines d'emprisonnement au titre de la législation relative à la lutte contre la cybercriminalité en raison de leur action en faveur des droits humains. Il s'agit d'Iman al Nafjan, d'Aziza al Yousef, d'Amal al Harbi, de Ruqayyah al Mharib, de Shadan al Anezi, d'Abir Namankni, de Hatoon al Fassi et d'une autre militante anonyme.

Au moins 10 militantes ont subi toute une série de violations des droits humains en détention, notamment des actes de torture, des violences sexuelles et d'autres formes de mauvais traitements. Pendant les trois premiers mois de leur détention, elles ont été détenues au secret, sans pouvoir communiquer avec leur famille ni avec leur avocat. Plusieurs de ces femmes ont également été soumises à de longues périodes d'isolement.

Quelques portraits de défenseurs des droits humains emprisonnés :

NASSIMA AL-SADA



Nassima al-Sada est une défenseure des droits humains saoudienne de 56 ans. Elle milite depuis des années en faveur des droits civils et politiques, notamment ceux des femmes et de la minorité chiite. Elle s'est présentée aux élections municipales en 2015, mais sa candidature a été rejetée. Avec de nombreuses autres militantes elle a mené une campagne pour la levée de l'interdiction faite aux femmes de conduire, ainsi que pour l'abolition du système de tutelle masculine. Arrêtée en juillet 2018, elle a été placée dans une cellule à l'isolement la première année de sa détention, et reste depuis détenue à la prison de d'Al-Mabahith, sans inculpation ni jugement.

WALEED ABU AL KHAIR et les 11 fondateurs de l'ACPRA



Waleed Abu al Khair, est un avocat spécialiste des droits humains. Il a défendu de nombreux militants pacifiques, dont le blogueur emprisonné Raif Badawi, et a protesté contre les multiples attaques contre les droits humains perpétrées dans tout le pays. Il est membre de l'Association saoudienne pour les droits civils et politiques (ACPRA) dont 11 autres fondateurs sont actuellement emprisonnés. L'ACPRA alerte sur les atteintes aux droits humains et aide de nombreuses familles de personnes détenues sans inculpation à se retourner contre le ministère de l'Intérieur devant le Tribunal des plaintes. Emprisonné en 2014, Waleed purge une peine de prison de 15 ans en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains.

AZZIZA AL YOUSEF

Aziza al Yousef est une militante, enseignante à la retraite, mère de cinq enfants et grand-mère de huit petits-enfants. Éminente défenseure des droits des femmes, elle œuvre sans relâche pour les soutenir en Arabie Saoudite. Elle a bravé l'interdiction de conduire à maintes reprises et a souvent été harcelée et interrogée en raison de son travail en faveur des droits humains. En 2016, elle a remis à la Cour royale une pétition signée par 15 000 personnes, qui demandait la fin du système de tutelle masculine.

Lorsqu'Aziza al Yousef comparaît à sa première audience, cela fait déjà presque un an (entre le 17 mai 2018 et le 13 mars 2019) qu'elle est incarcérée sans inculpation ni jugement. Le 29 mars 2019, elle a été libérée à titre provisoire, mais son procès se poursuit pour des charges liées à ses activités de défense des droits humains, ce qui est possible d'une longue peine d'emprisonnement.

LOUJAIN AL-HATHLOUL

Loujain Al-Hathloul est une figure emblématique du droit des femmes en Arabie Saoudite, notamment sur les réseaux sociaux. Elle a mené des actions pacifiques en protestation de la loi injuste interdisant aux femmes de conduire dans le Royaume.

Arrêtée une première fois en décembre 2014 et détenue pendant plus de 73 jours, Loujain a de nouveau été arrêtée en juin 2018, soit un mois avant le décret d'application autorisant enfin les femmes à conduire dans le Royaume. Loujain a subi des actes de torture et du harcèlement sexuel lors des premiers mois de détention. Elle reste à ce jour derrière les barreaux en raison de son combat pacifique.

SAMAR BADAWI

Samar Badawi, militante et mère de deux enfants, a souvent été ciblée et interrogée par les autorités saoudiennes en raison de ses activités militantes en faveur des droits humains. En 2014, elle a été soumise à une interdiction de voyager et elle a été arrêtée en 2016. Samar Badawi est la sœur du blogueur Raif Badawi, condamné à 10 ans de prison et à 1 000 coups de fouet pour avoir créé un site Internet dédié au débat public.

Lorsqu'elle comparaît pour la première fois devant un juge, cela fait déjà presque un an (entre juillet 2018 et juin 2019) qu'elle est incarcérée sans inculpation ni jugement. Elle reste en détention jusqu'à la prochaine audience.

• Un bilan désastreux en termes de droits humains

Ces dernières années, les autorités saoudiennes ont accru la répression des **droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion**. Elles ont harcelé, placé arbitrairement en détention et poursuivi en justice des dizaines de détracteurs du gouvernement (parmi lesquels des défenseurs des droits humains), des membres de la minorité chiite et des proches de militants. Des militants et des religieux chiites ont été jugés par un tribunal antiterroriste pour avoir exprimé des opinions dissidentes. Les musulmans chiites sont par ailleurs en butte à des discriminations en raison de leur foi, ce qui restreint leur droit à l'expression de leurs convictions religieuses ainsi que leur accès à la justice, aux services publics et à un certain nombre de professions du secteur public.

Les autorités saoudiennes ont procédé à 184 exécutions en 2019 et font un **très large usage de la peine de mort** pour toute une série de crimes, notamment des infractions liées aux stupéfiants. Des personnes – pour la plupart des membres de la minorité chiite du pays – ont été exécutées à l'issue de procès iniques.

Les autorités ont procédé à d'importantes modifications du système répressif de tutelle masculine et introduit notamment la possibilité pour les femmes d'obtenir un passeport, de sortir du pays sans l'autorisation d'un tuteur masculin et de devenir cheffes de famille. Dans d'autres domaines, toutefois, **les femmes font toujours face à des discriminations systématiques dans la loi et dans la pratique**. Elles demeurent en outre insuffisamment protégées contre les violences, y compris sexuelles.

Les pouvoirs publics ont accordé à des centaines de milliers d'étrangers le droit de travailler et d'accéder à l'éducation et aux soins de santé, mais ont arrêté et expulsé des centaines de **milliers de travailleuses et travailleurs migrants en situation irrégulière**. Ceux-ci étaient en butte à des violations du droit du travail et des pratiques d'exploitation au travail de la part de leurs employeurs et risquaient d'être torturés lorsqu'ils étaient détenus par des agents de l'État.

En septembre 2019, **un an après l'exécution extrajudiciaire du journaliste saoudien Jamal Khashoggi** au consulat d'Arabie saoudite à Istanbul, le prince héritier a déclaré assumer, « en tant que dirigeant », toute la responsabilité de l'homicide. En décembre, le parquet a annoncé que huit personnes soupçonnées d'implication dans cet assassinat avaient été condamnées – cinq à la peine capitale et trois à une peine d'emprisonnement. Les autorités ont autorisé des diplomates à assister à l'ensemble du procès, qui s'est ouvert en janvier, mais en ont interdit l'accès aux journalistes et au grand public et n'ont pas communiqué d'informations sur la procédure. Elles ont de ce fait empêché toute observation indépendante.

L'Arabie saoudite n'a pas coopéré à l'enquête sur ce meurtre lancée par la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Cette enquête a conclu, en juin, que Jamal Khashoggi avait été victime d'une exécution extrajudiciaire délibérée et prémeditée, dont l'Arabie saoudite était responsable. La rapporteuse spéciale a constaté qu'il existait des preuves crédibles, justifiant un complément d'enquête, de la

responsabilité individuelle de hauts responsables saoudiens, notamment celle présumée du prince héritier d'Arabie saoudite.

Conflit au Yémen

La coalition dirigée par l'Arabie saoudite responsable de crimes de guerre

Le 25 mars 2015, une coalition internationale menée par l'Arabie saoudite (Bahreïn, Égypte, Jordanie, Koweït, Maroc, Soudan, Émirats arabes unis) lance des frappes aériennes contre le groupe armé des Houthis au Yémen, déclenchant un conflit armé de grande ampleur.

Depuis le début du conflit au Yémen, la coalition menée par l'Arabie saoudite a commis de graves violations du droit international humanitaire et de nombreux crimes de guerre : bombardements d'infrastructures civiles et attaques aveugles, faisant des centaines de morts et de blessés parmi la population civile ou encore blocus maritime des principaux ports yéménites.

Malgré cela, la France, partenaire économique stratégique de l'Arabie saoudite, a poursuivi ses ventes et exportations d'armes vers le royaume ces dernières années. L'Arabie saoudite est le premier client de la France en matière de livraisons de matériels de guerre en 2019. Entre 2010 et 2019, la France a notamment livré pour un montant de 8,7 milliards d'euros de matériels de guerre au Royaume saoudien. Selon les données du rapport 2020 au Traité sur le Commerce des Armes (TCA), la France a notamment livré en 2019 à l'Arabie saoudite, 555 véhicules blindés de combat et 20 systèmes d'artillerie de gros calibre de 105mm. En poursuivant ce commerce irresponsable, les autorités se rendent complices des violations des droits humains perpétrées par l'Arabie saoudite au Yémen.

Plus d'informations : <https://www.amnesty.fr/controle-des-armes/actualites/la-france-continue-dalimenter-en-armes-le-conflit>

• L'ENVERS DU DÉCOR la campagne d'Amnesty International France en amont du G20

• Sensibilisation des acteurs économiques du G20

Dans le cadre de sa campagne pour la libération des défenseurs des droits humains, Amnesty International sensibilise les entreprises françaises, implantées en Arabie saoudite ou qui participent à des échanges commerciaux avec le pays, sur leur responsabilité de veiller à ce que leurs activités ne contribuent pas à des violations des droits humains.

Toutes les entreprises ont le devoir de garantir qu'elles ne contribueront pas à des atteintes aux droits humains. Elles doivent faire preuve de la diligence requise en relation avec ces droits, afin d'identifier, de prévenir et de limiter les risques que représentent pour les droits humains leurs activités, ainsi que les activités liées à leur chaîne d'approvisionnement et à leurs relations commerciales.

Amnesty International a par ailleurs écrit aux entreprises participant au Sommet Business 20 (B20) afin de faire état de sa vive inquiétude face aux risques posés par les activités commerciales en Arabie saoudite et à évaluer la manière dont les marques pourraient légitimer des violations des droits humains et cautionner l'offensive de charme de l'Arabie saoudite.

• Mobilisations à travers toute la France

Pendant deux mois et jusqu'au G20, Amnesty International mobilise ses militants à travers toute la France pour alerter sur la situation des défenseurs des droits humains en Arabie saoudite. Elle propose notamment une pétition **demandant au Président Macron d'agir en faveur des défenseurs des droits humains à l'occasion du G20** : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/petitions/m-macron-agissez-pour-les-droits-humains-lors-du>

Elle propose par ailleurs plusieurs actions de visibilité et de sensibilisation, à commencer par **des campagnes d'affichage dénonçant l'envers d'un décor factice** promu par Mohammed ben Salmane dans le cadre de ses opérations de relations publiques et réellement vécu par les défenseurs des droits humains en Arabie saoudite.

Les municipalités à travers la France sont également appelées à rejoindre le mouvement en déployant **des bannières demandant la libération des militantes saoudiennes jusqu'à la tenue du G20**. A ce jour, les mairies de Nice, Lyon, Paris, Marseille, Grenoble, Angers, Nantes et Brive la gaillarde ont été sollicitées par les groupes locaux d'Amnesty International France.

Les militants d'Amnesty International France sont également invités à alerter sur le cas de la **militante saoudienne Nassima Al-Sada**, emprisonnée depuis plus de deux ans, en réalisant des clean-tags **#FreeNassima** à travers toute la France. Une pétition demandant sa libération est également disponible à ce lien : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/petitions/liberte-pour-nassima-al-sada>

#lenversdudecor - Comment agir en ligne ?

Amnesty International France mobilisera ses communautés en ligne sous le hashtag #lenversdudecor.

Pétition en ligne « G20 : M. Macron, agissez pour les défenseurs des droits humains » : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/petitions/m-macron-agissez-pour-les-droits-humains-lors-du>



Pétition en ligne « Liberté pour Nassima Al-Saada » : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/petitions/liberte-pour-nassima-al-sada>

Interpellation des parlementaires français et des délégués français sur twitter :
<https://www.amnesty.fr/actions-mobilisation/g20-liberte-pour-les-defenseuses-des-droits-humains-en-arabie-saoudite>

• G20 : les recommandations d'Amnesty International

Le G20 ne doit pas permettre à l'Arabie saoudite de redorer son blason sur la scène internationale tout en continuant à emprisonner des défenseurs des droits humains.

Amnesty International appelle la France (ainsi que les autres Etats du G20) à user de leurs influences lors de toutes les réunions dans le cadre du G20, privées comme publiques, en vue d'appeler les autorités saoudiennes à libérer immédiatement et sans condition les défenseures des droits humains en détention avant le début du Sommet du G20 prévu les 21 et 22 novembre. Nos recommandations :

- Libérer immédiatement et sans condition les défenseures des droits humains Loujain al Hathloul, Nassima al Sada, Samar Badawi, Nouf Abdulaziz et Mayaa al Zahrani ;
- Faire en sorte que les charges retenues contre 13 défenseures des droits humains et militantes saoudiennes jugées pour leur travail de promotion des droits des femmes soient abandonnées (il s'agit des cinq défenseures emprisonnées : Loujain al Hathloul, Samar Badawi, Nassima al Sada, Nouf Abdulaziz et Mayaa al Zahrani et de huit autres défenseures, remises en liberté provisoire mais en instance de jugement d'Iman al Nafjan, d'Aziza al Yousef, d'Amal al Harbi, de Ruqayyah al Mharib, de Shadan al Anezi, d'Abir Namankni, de Hatoon al Fassi et d'une autre militante anonyme) ;
- Garantir que les défenseures des droits humains saoudiennes qui ont été libérées provisoirement puissent reprendre leur travail ou leurs études sans craindre de représailles ;
- Mettre fin aux représailles, aux interdictions de voyager et aux autres mesures administratives à l'encontre des membres des familles des défenseures des droits humains et des personnes qui les soutiennent ;
- Mettre un terme à la détention au secret et à la détention à l'isolement et veiller à ce que tous les détenus puissent voir leur famille et consulter un avocat de leur choix ;
- Veiller à ce que toutes les allégations de torture et d'autres mauvais traitements fassent l'objet d'enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales, et à ce que les responsables présumés de tels actes soient traduits en justice ;
- Autoriser les diplomates, les journalistes et les observateurs indépendants à assister aux audiences afin de garantir le droit à un procès équitable.

• Rapports et références

A propos du G20

B20 en Arabie saoudite. Le maintien en détention de militantes fait du sommet sur l'autonomisation des femmes une mascarade
<https://www.amnesty.fr/presse/b20-en-arabie-saoudite-le-maintien-en-dtention-de->

Lettre ouverte aux participants du Women20, sommet du G20 dédié aux femmes
<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/lettre-ouverte-aux-participants-du-sommet-women20-pour-la-liberation-des-militantes-saoudiennes-emprisonnees>

Pourquoi nous ne participerons pas aux préparatifs du G20 organisé par l'Arabie saoudite
<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/nous-ne-participerons-pas-au-preparatif-du-c20>

Droits humains en Arabie saoudite

L'Arabie saoudite dans le rapport annuel d'Amnesty International sur l'état des droits humains dans le monde en 2019
<https://www.amnesty.fr/pays/arabie-saoudite>

Le point sur les droits des femmes en Arabie saoudite
<https://www.amnesty.fr/droits-sexuels/actualites/arabie-saoudite-lassouplissement-de-la-tutelle-masculine>

Femmes défenseuses des droits humains.

Le calvaire des militantes en Arabie saoudite
<https://www.youtube.com/watch?v=7-VEetHkofA>

Qu'est-ce qu'un défenseur des droits humains ?
<https://www.amnesty.fr/focus/defenseur-des-droits-humains>

« Du bruit pour les droits des femmes ! » Action d'Amnesty International France devant l'ambassade d'Arabie saoudite le 8 mars 2019 pour demander la libération de Loujain Al-Hathloul, Iman Al-Najfan et Azziza Al-Yousef
<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/loujain-iman-et-aziza-trois-defenseuses-des-droits>

Répression des voix critiques. Arabie saoudite : Réduire les voix critiques au silence – Rapport Amnesty International, février 2020
<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/arabie-saoudite-le-tribunal-penal-special-outil>

Droits des migrants. Arabie saoudite. Des migrants éthiopiens racontent l'«enfer» de la détention – Rapport Amnesty International, octobre 2020
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/10/ethiopian-migrants-hellish-detention-in-saudi-arabia/>

Peine de mort. Statistiques annuelles sur la peine de mort dans le monde en 2019
<https://www.amnesty.org/fr/documents/act50/1847/2020/fr/>